

POLITIQUE D'ACHAT METALAYM APPLICATIONS, SL POUR LES FOURNISSEURS AYANT DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

1. OBJECTIF

Cette politique établit les exigences minimales obligatoires que tous les fournisseurs d'APLICACIONES METALAYM, SL doivent respecter dans la fourniture de biens, de services, de composants ou d'activités ayant un impact direct ou indirect sur la sécurité nucléaire.

Son objectif est de garantir que les fournitures répondent aux normes les plus élevées de **qualité, sécurité, traçabilité, intégrité et conformité réglementaire**, minimisant les risques pour la sécurité publique, l'environnement et les opérations nucléaires.

Le respect de cette politique est essentiel pour garantir la confiance mutuelle, la qualité des approvisionnements et la protection contre les risques techniques, humains et réglementaires dans l'environnement nucléaire.

Cette politique fait partie intégrante de tous les contrats, commandes et accords commerciaux conclus avec les fournisseurs.

2. PORTÉE

Cette politique s'applique à :

- Tous les fournisseurs directs de APLICACIONES METALAYM, SL
- Sous-traitants ou entités sous-traitées à n'importe quel niveau de la chaîne d'approvisionnement.
- Toute activité, produit ou service classé comme **important pour la sûreté nucléaire** (IPNS – *Important à la sûreté nucléaire*).

3. EXIGENCES POUR LES FOURNISSEURS

Les fournisseurs doivent répondre aux exigences suivantes, organisées par domaines thématiques

3.1. Gestion de la qualité et non-conformités

- Notifier immédiatement et dans un délai maximum de **24 heures**, toute non-conformité détectée dans les produits, services, matériaux ou documentation, y compris **Articles contrefaits, frauduleux ou suspects (CFSI – Contrefait, frauduleux ou Suspect Articles)**.
- Suivre un protocole de quarantaine et d'enquête pour les articles CFSI, aligné sur les réglementations telles que **10 CFR 21** (USA) ou équivalent, selon le cas.
- S'abstenir d'éliminer, de réparer ou de retraiter des matériaux non conformes sans **approbation écrite préalable** de METALAYM APPLICATIONS, SL
- Maintenir un **Système de gestion de la qualité documenté, mis en œuvre et, lorsque cela est contractuellement requis, certifié selon la norme ISO 19443** ou des réglementations équivalentes.

3.2. Contrôle des modifications

- Notifier, dans un délai maximum de **48 heures** et par le biais d'un formulaire standardisé, tout changement qui affecte :
 - Les spécifications du produit ou du service.
 - Les processus de fabrication, de contrôle ou de test.
 - Les sous-traitants ou tiers impliqués.
 - L'emplacement physique des installations de fabrication.
- Obtenir **approbation écrite préalable** pour de tels changements, lorsque cela est spécifié contractuellement ou par la réglementation applicable.

3.3. Accès et inspection

- Faciliter l'accès immédiat **et sans restriction** aux installations, équipements, processus, personnel et documentation technique associés à la commande.
- Cet accès peut être effectué **programmé ou non annoncé** et sera exercé par :
 - Personnel de APLICACIONES METALAYM, SL
 - Clients finaux.
 - Entités de certification ou de régulation.
 - Organismes officiels ou leurs représentants autorisés.
- La signature peut être requise **accords de non-divulgence (NDA)** pour protéger les informations sensibles partagées lors des inspections.

3.4. Traçabilité et documentation

- Garantir la **traçabilité complète** des matériaux, des processus, des contrôles et des vérifications depuis l'origine jusqu'à la livraison finale.
- Conservez tous les documents pertinents (certificats de matériaux, rapports d'essais, rapports d'inspection, qualifications, etc.) pendant une période minimale de **10 ans**, ou tel que stipulé par règlement ou contrat.
- Remettre des copies de cette documentation à la fin du contrat, en **format physique ou numérique**, selon accord.
- Informez immédiatement tout **perte, détérioration ou altération** des dossiers pertinents.

3.5. Sous-traitance et gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Ne pas sous-traiter **processus critiques** sans l'autorisation écrite expresse d'APLICACIONES METALAYM, SL
- Soumettre une liste **des sous-traitants** pour approbation préalable.
- Soumettre les sous-traitants à des audits périodiques et s'assurer qu'ils respectent les exigences contractuelles et réglementaires.
- Formulaire de transfert **explicite et vérifiable** toutes les exigences de cette politique à sa propre chaîne d'approvisionnement.
- Maintenir un **contrôle efficace et documenté** traçabilité et conformité à tous les niveaux.

3.6. Éthique, lutte contre la fraude et transparence

- Confirmer par écrit la **Réception et acceptation de la Procédure Anti-Fraude d'Entreprise (PCFSI)**, disponible sur le portail fournisseurs d'APLICACIONES METALAYM, SL
- Remplissez et signez le **Modèle d'auto-évaluation ASCSFI** fournis par l'entreprise.
- Coopérer activement dans le **prévention, détection et résolution** de conduite illicite, frauduleuse ou contraire à l'éthique.
- Signaler toute indication de fraude ou de comportement irrégulier dans un délai maximum de **24 heures**.

3.7. Compétence technique et culture de sécurité

- Assurez-vous que le personnel est **formés, qualifiés et autorisés** pour les tâches assignées, avec des certifications mises à jour conformément aux réglementations techniques et légales applicables.
- Démontrer son engagement envers la **culture de sûreté nucléaire** à travers :
 - Réalisation de **formation périodique sur la gestion des éléments importants pour la sûreté nucléaire**.
 - Promotion de l'amélioration **continue et défense en profondeur**.

4. ÉVALUATION, SUIVI ET CONSÉQUENCES

- APLICACIONES METALAYM, SL peut réaliser **audits programmés ou inopinés** pour vérifier le respect de cette politique.
- Le non-respect de ces règles peut entraîner, entre autres conséquences :
 - Rejet de matériel ou de services.
 - Suspension des paiements jusqu'à résolution satisfaisante.
 - Annulation de la commande ou du contrat.
 - **Exclusion temporaire ou définitive du registre des fournisseurs agréés**.
 - Réclamations légales et contractuelles pour violation des conditions.

5. RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Cette politique est basée sur les normes suivantes, considérées comme minimales et **Sujet à extension en fonction des besoins de chaque projet, client ou pays** :

- **ISO 19443** – Systèmes de gestion de la qualité pour les fournisseurs de l'industrie nucléaire.
- **ASME NQA-1** – Exigences d'assurance qualité pour les applications nucléaires.
- **UNE 73401** – Exigences de qualité pour les approvisionnements dans les installations nucléaires (Espagne).
- **AIEA GS-R Partie 2** – Leadership et gestion de la sûreté (AIEA).
- **10 CFR 21** – Déclaration obligatoire des défauts et non-conformités (USA).
- **Directive Euratom** – Réglementation européenne sur la sûreté nucléaire et la gestion des déchets.

Règles supplémentaires Elles peuvent être établies contractuellement et doivent être respectées de manière obligatoire.

6. ACCEPTATION DE LA POLITIQUE

La signature de ce document implique l'acceptation **expresse et inconditionnelle** des exigences définies aux présentes. Leur respect sera opposable tout au long de la relation contractuelle.

En cas d'acceptation électronique, la validation via le portail fournisseur ou le système documentaire activé par APLICACIONES METALAYM, SL sera considérée comme valable.